

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de reception de l'AR: 11/04/2024

046-214602732-DE\_2024\_10-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 février 2024

Date de la convocation : 21 février 2024

*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** 13

**Représentés :** 2

**Votants :** 15

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Sandie CASSAN représentée par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 28 février 2024

Publié en mairie le :

Pour copie certifiée conforme.

### Objet : AMENAGEMENT AVENUE JEAN LURCAT - PRESENTATION DU PROJET

Le Bureau d'études DEJANTE présente le projet d'aménagement de l'avenue Jean Lurcat comprise entre la limite de la commune de St Céré et l'accès à la place de l'église et de la mairie de St Laurent. Ce projet répond aux souhaits de l'équipe municipale en termes de sécurité de la voie et des piétons et du déversement des eaux pluviales.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devra être signée avec le Département du Lot car il s'agit d'une voie départementale. De ce fait, il doit participer au financement et il sera consulté sur les plans présentés et émettra un avis et des préconisations. Le montant des travaux pourrait approcher les 410 000 €.

Mme la Maire précise que la commune sollicitera des subventions dont le montant pourra avoisiner les 50 % d'aides (Amendes de Police, DETR, fonds de concours de Cauvaldor).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider le projet sur le principe
- de donner délégation à Madame la Maire pour poursuivre les démarches liées à ce projet

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*